

**Délibération n°2022-185 du 14 décembre 2022
Portant sur une décision modificative - Budget principal
Ajustement du budget 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quatorze décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de Mérinchal, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 07/12/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 37	Votants : 40	POUR : 40
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 22	Exprimés : 40	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, PERRIER S, BOUCHET, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, DEBAY *suppléante* CHEFDEVILLE, PINLON, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : ÉCHEVARNE à PINLON ; GIRAUD LAJOIE à DUBSAY ; TRIMOULINARD à LARGE.

Excusés : DESCLOUX, BIGOURET, JOULOT, SIMONET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, SCHMIDT, PLAS, LUQUET A, D'HULSTER, WELZER, MORANÇAIS, CORDIER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

Ajustement du budget primitif 2022 pour projection de fin d'année.

Pour les recettes :

- Courrier de la préfecture mentionnant une dotation de FCTVA de 99 187 € supplémentaires ;
- Une dotation de l'État de soutien inflation : par prudence, il a été inscrit que l'acompte de 30 % ;
- Remboursement des indemnités journalières ;
- Régularisation du montant du FPIC (300 000 € inscrits, réel de 298 893 €) ;
- Recette supplémentaire du point à temps ;
- Participation scolaire de la commune de La Villetelle non inscrite.

Pour les dépenses :

- Principalement l'ajustement du chapitre 012 concernant les charges du personnel ;
- Ajustements des combustibles ;
- Amortissement ;
- Subvention d'équilibre inscrite au compte 657363 ;
- Autres

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virements de crédits

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ^e / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	360 000,00		
Eau et assainissement			60611	1 000,00
Energie - Electricité			60612	12 500,00
Carburants			60622	7 000,00
Fournitures d'entretien			60631	6 000,00
Fournitures de voirie			60633	3 800,00
Fournitures administratives			6064	1 000,00
Fournitures scolaires			6067	5 000,00
Locations mobilières			6135	1 000,00
Autres bâtiments			615228	1 919,00
Matériel roulant			61551	6 000,00
Autres biens mobiliers			61558	5 000,00
Documentation générale et technique			6182	1 500,00
Versements à des organismes de formation			6184	1 100,00
Personnel affecté par la commune membre du GFP			6217	300 000,00
Autre personnel extérieur			6218	25 000,00
Honoraires			6226	10 000,00
Fêtes et cérémonies			6232	1 500,00
Catalogues et imprimés			6236	4 000,00
Transports de biens			6241	1 000,00
Transports collectifs			6247	8 000,00
Voyages et déplacements			6251	4 100,00
Frais de télécommunications			6262	7 500,00
Frais de nettoyage des locaux			6283	6 000,00
Remb. de frais à d'autres organismes			62878	8 000,00
Autres services extérieurs	6288	15 000,00		
Taxes et impôts sur les véhicules			6355	500,00
Rémunération principale			64111	1 900,00
NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de résidence			64112	2 135,00
Autres emplois d'insertion			64168	3 500,00
Rémunérations des apprentis			64171	2 800,00

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUT ^e / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Prime inflation apprenti			64172	4 400,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	17 300,00
Cotisations aux caisses de retraites			6453	400,00
Cotisations pour assurance du personnel			6455	13 117,00
Versement au F.N.C. du supplément familial			6456	14 500,00
Autres			6518	2 000,00
Services à caractère administratif			657363	55 081,00
Dotat ^e aux amort. des immo. incorporelles et corporelles			6811	55 100,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		375 000,00		600 652,00
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419	75 000,00
Remb. frais par les communes membres du GFP			70875	20 000,00
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunal	73223	1 107,00		
Fraction de TVA			7382	99 187,00
Dotation d'intercommunalité			74124	21 572,00
Autres attributions et participations			7488	11 000,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT		1 107,00		226 759,00

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 15 décembre 2022
Pour copie conforme, le 15 décembre 2022

Le Président
Gérard GUYONNET

Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20221214-2022-185-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022